



DÉCLARATION DES REVENUS 2023

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS

21 mai
2024

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PAPIERS

Toutes zones et non-résidents

23 mai
2024

ZONE 1

Département 1 à 19
(y compris non résidents)

30 mai
2024

ZONE 2

Département 20 à 54
(y compris 2A et 2B)

6 juin
2024

ZONE 3

Département 55 à 974/976



DÉCLARATION DÉPOSÉE PAR UN EXPERT-COMPTABLE

en procédure EDI pour le compte de
leurs clients quelle que soit la
domiciliation du client



EN LIGNE

Consultez l'actu

